

Le vendredi 4 septembre deux mille vingt à vingt heures, trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Navour-sur-Grosne, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

Étaient présents : Fabienne PRUNOT Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie Marc, Philippe SAVARIS, Patrice FERRET, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Isabelle AUGOYAT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, Albin DAUMALLE, Marie-Paule HORAT, David SOUFFLOT, Raphael CHARNAY

Étaient absents excusés : Jean PIEBOURG, Thierry VARACHAUD

Procurations : Jean PIEBOURG à Fabienne PRUNOT

Secrétaire de séance : Eliane JOMAIN

Madame le Maire procède à l'appel des présents et demande si des remarques ou modifications sont à apporter aux procès-verbaux des conseils municipaux du 10 et 31 juillet dernier. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

Madame le Maire remercie les secrétaires présentes ce soir. Elle explique au conseil les rôles de chacune au sein de la Commune nouvelle en précisant que Mme BOURQUIN Emmanuelle ne tient plus de permanence à la mairie de Montagny-sur-Grosne. Celle-ci vient les lundis à Clermain pour suppléer Martine BELIN et Christine TIERNY en comptabilité et dans la gestion des ressources humaines. Madame le Maire précise que les administrés peuvent prendre rendez-vous si besoin pour une rencontre à la mairie déléguée de Montagny-sur-Grosne.

Madame le Maire explique que beaucoup de travail s'est accumulé notamment à cause de la période de confinement et que depuis la reprise, les demandes d'urbanisme se sont multipliées. Martine BELIN en poste depuis janvier ne maîtrise pas encore tous les aspects de ce métier complexe et est en cours de formation, notamment avec le CNFPT. Elle informe que Mme Christine TIERNY secrétaire de Brandon souhaite prendre sa retraite au 1^{er} février 2021. Il convient donc de réfléchir à une nouvelle organisation du travail au sein du secrétariat.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour.

1°) Point financier

Madame le Maire distribue les documents faisant état des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement en date du 19/08/2020. Elle rappelle que ces documents ont été envoyés par mail aux conseillers en amont.

Dépenses de fonctionnement :

Désignation	Budget	Réalisé	Solde
Charges à caractère général	135 050.00	47 545.16	87 504.84
Charges de personnel	105 450.00	58 484.26	46 965.74
Atténuations de produits	14 600.00	3 057.00	11 543.00
Autres charges de gestion courante	228 050.00	129 857.46	98 192.54
Charges financières	6 000.00	4 597.09	1 402.91
Charges exceptionnelles	4 040.00	2 597.85	1 442.15
Virement à la section de fonctionnement	126 565.00	0.00	126 565.00

Opérations d'ordre de transfert	3 335.00	0.00	3 335.00
Total général	623 090.00	246 138.82	376 951.18

Recettes de fonctionnement :

Désignation	Budget	Réalisé	Solde
Atténuations de charges	14 000.00	9 062.53	- 4 937.47
Produits de services	37 591.86	4 084.50	- 33 507.36
Impôts et taxes	182 800.00	86 508.00	- 96 292.00
Dotations, subventions	201 700.00	149 831.23	- 51 868.77
Autres produits de gestion courante	36 000.00	23 276.33	- 12 723.67
Produits exceptionnels	4 000.00	22 889.66	18 990.66
Excédent de fonctionnement	146 998.14	0.00	- 146 998.14
Total général	623 090.00	295 753.25	- 327 336.75

Dépenses d'investissement :

Désignation	Budget	Réalisé	Solde
Emprunts et dettes	53 600.00	35 014.18	18 585.82
Immobilisations corporelles	10 000.00	2 880.00	7 120.00
Subventions d'équipement	1 800.00	1 750.13	49.87
Immobilisations corporelles	323 000.00	101 619.15	221 380.85
Déficit d'investissement	51 144.89	0.00	51 144.89
Total général	439 544.89	141 263.46	198 281.43

Recettes d'investissement :

Désignation	Budget	Réalisé	Solde
Dotations, fonds divers	106 144.89	70 156.85	- 35 988.04
Subventions d'investissement	53 500.00	5 199.00	- 48 301.00
Emprunts et dettes	150 000.00	0.00	- 150 000.00
Virement de la section de fonctionnement	126 565.00	0.00	- 126 565.00
Opérations d'ordre	3 335.00	0.00	- 3 335.00
Total général	439 544.89	75 355.85	- 364 189.04

Madame le Maire précise que les dépenses liées aux achats de produits d'entretien ont considérablement augmenté afin de respecter le protocole sanitaire Covid imposé à la réouverture des classes. Les charges de personnel sont elles aussi plus importantes car il a fallu augmenter les heures des agents chargés de l'entretien des locaux.

Madame le Maire fait état du problème de trésorerie du restaurant scolaire qui sera traité lors d'une prochaine réunion du SIVOS le 15 septembre prochain. Les élus devront se prononcer sur une éventuelle annulation de la dette du restaurant scolaire au SIVOS relative au remboursement des salaires et charges sociales des salariés. Dans ce cas, les communes devront donc abonder le budget du SIVOS via un fond de concours afin d'équilibrer les comptes.

Le Maire explique que toutes les factures de la place de la Garde ne sont pas encore réglées. Le solde des subventions sera demandé à la fin des travaux. L'emprunt n'apparaît pas sur le bilan au 19/08 car il n'était encore pas débloqué. En investissement les dépenses correspondent à des travaux de menuiserie à l'école de Brandon et les vitraux de l'église.

Il ressort en recette d'investissement une augmentation de la taxe d'aménagement, ce qui se justifie par les nombreux travaux de particuliers réalisés sur le territoire communal.

En recette il y a également les subventions relatives aux travaux d'isolation à Montagny-sur-Grosne.

2°) Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que le budget alloué à l'attribution de subventions s'élève à 1000€.

Habituellement la commune verse des subventions aux associations suivantes : Anim'école, Restaurant scolaire, Villages solidaires, Prévention routière et Pompiers de Matour. Le maire rappelle que le restaurant scolaire va probablement bénéficier d'une aide via un fonds de concours versé par le SIVOS. Elle propose de verser une subvention à l'association l'Outil en main. Mr Patrice SAUVAGEOT explique que cette association, composée d'une quinzaine d'artisans de tout horizon professionnel et à la retraite, permet aux jeunes de découvrir des métiers, notamment manuels. M. Albin DAUMALLE propose de continuer à verser une subvention aux Pompiers car leurs interventions dans les écoles sont éducatives et plaisent aux enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ **DECIDE** de soutenir les associations suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - Pompiers de Matour : | 150 € |
| - Outil en mains : | 150€ |
| - Villages solidaires en Haute Grosne : | 150 € |

3°) Résiliation contrats

• AGEDI

Le Maire explique au conseil que les services comptables et administratifs de Montagny sur Grosne ont été transférés à la commune de Clermain, mairie principale de la Commune nouvelle de Navour sur-Grosne. Considérant que le logiciel AGEDI mis en place sur la commune de Montagny-sur Grosne n'est plus utilisé, Madame le Maire demande au conseil municipal de résilier le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à résilier le contrat informatique A.GE.D.I.

• ATD

Madame le Maire informe les conseillers que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale. Elle explique que l'ATD est un établissement public administratif chargé d'apporter aux collectivités territoriales du département une assistance d'ordre technique, juridique et financière pour le lancement et la réalisation de projets d'investissements.

Le coût de l'adhésion est de 674 € pour la formule de base et 1 100 € avec l'option accompagnement (choix du maître d'œuvre, consultation des entreprises, réalisation des travaux). Le maire explique que du fait du renouvellement des conseils municipaux, la commune peut si elle le souhaite résilier son adhésion à l'Agence Technique Départementale avant le 30 septembre 2020 pour un retrait effectif au 1^{er} janvier 2021.

Madame le Maire propose au conseil de rester adhérent au service mais de résilier l'option Accompagnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure ;

➤ **DECIDE** de modifier les conditions de son adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1^{er} janvier 2021 de la façon suivante :

- Suppression de l'option complémentaire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (phase opérationnelle) et maintien de la phase pré-opérationnelle de base.

➤ **DIT** que cette décision modifie la délibération No 24/2019 du 11 mars 2019

4°) Tarifs Salle des fêtes

Lors du dernier conseil municipal, il a été demandé de vérifier le coût du KWh auprès de fournisseur d'électricité. Le maire indique que le prix s'élève à 0.10 €/ KWh sans l'abonnement.. La commission s'est réunie et a fait le constat que la facturation de la consommation électrique aux particuliers lors des locations des salles des fêtes est excessive. Le maire propose donc de voter une nouvelle tarification. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs de location suivants :

Salle communale de Clermain :

Habitants Navour-sur-Grosne : 120 € / week-end - Autres : 160 € / week-end

Salle communale de Brandon :

Habitants Navour-sur-Grosne : 80 € / week-end - Autres : 120 € / week-end

Salle communale de Montagny :

Habitants Navour-sur-Grosne : 30€ / week-end - Autres : 50 € / week-end

Facturation des frais :

EDF : 0.25€ / kg/watts

FUEL : 3€ / Unité

GAZ : 4 € / m3

Pour l'ensemble des salles :

Vin d'honneur / Réunion = Forfait 30€

Tarif association : manifestation = Forfait de 15€ / Gratuit pour les réunions

5) Renouvellement Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire précise qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, la Commission de contrôle des listes électorales doit être recomposée d'ici le 30 septembre 2020. Elle précise que la Commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale : elle peut ainsi réformer les décisions du maire, inscrire ou radier des électeurs. Elle se réunit au moins 1 fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin. Les années sans scrutin, et si elle ne s'est pas réunie depuis le 1er janvier, la commission se réunit entre le 6ème vendredi précédant le 31 décembre et l'avant dernier jour ouvré de l'année. La composition de la commission diffère selon le nombre d'habitants dans la commune.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il convient de désigner trois membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Ne peuvent pas être membres de la Commission :

- Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et
- Au sein d'une commune nouvelle, cette interdiction vaut également pour les maires délégués et les adjoints au maire délégués titulaires d'une délégation.

Madame Isabelle AUGOYAT est désignée pour la Commission de contrôle des listes électorales.

6° Adressage

Madame le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. IL convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation

Madame le Maire indique que le recensement des plaques de rues et poteaux a été effectué pendant le mois d'août et transmis à la Communauté de communes pour l'appel d'offre.

Les besoins sont les suivants : 400 points d'adresses – 110 plaques de rues - 85 poteaux

7° Dossier Franck Boucaud

Madame le Maire rappelle que ce dossier a déjà été abordé lors des précédents conseils.

Elle rappelle que M. Franck BOUCAUD souhaite une extension du réseau d'eau potable pour alimenter son exploitation agricole suite à la cessation de son activité. Celui-ci demande une participation financière à la commune.

Madame le maire explique qu'elle a contacté M. Pierre LAPALUS, président du SIE de la Haute Grosne afin d'avoir des précisions sur ce dossier. En règle générale, les communes ne participent pas aux dépenses relatives aux extensions de réseaux des particuliers ou des professionnels. Elle précise que si le conseil souhaite participer il conviendra de signer une convention avec le SIE. La commune règle l'ensemble de la facture et se fait rembourser par le particulier. Le SIE de la Haute Grosne participe quant à lui à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses dans la limite de 5000 €.

Après débat, le conseil décide de voter à bulletin secret sur l'octroi d'une participation ou non à l'extension du réseau d'eau de M. Franck BOUCAUD. M. Arnaud DENOJEAN ayant un lien de parenté avec le demandeur, ne prend pas part au vote.

Le conseil à 8 voix contre, 4 pour et 5 abstentions décide de ne pas participer.

9°) Questions diverses

- **Rentrée scolaire :**

Madame le Maire expose que la rentrée des élèves s'est bien passée avec la reprise du transport scolaire et des services de garderie périscolaire par le SEJ.

Le protocole sanitaire pour l'année 2020-2021 est consultable sur le site www.education.gouv.fr.

La distanciation des élèves n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves. Le lavage des mains reste essentiel. Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels. Le nettoyage et la désinfection des locaux doit être réalisé une fois par jour ; l'aération des salles de classes doit être la plus fréquente possible (le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant la pause déjeuner et pendant le nettoyage des locaux)

Effectifs :

Maternelle : 24

GS-CP : 22

CE1-CE2 : 25

CM1-CM2 : 18

- **Recrutement agent communal:**

M. Albin DAUMALLE demande où en est le recrutement sur le poste d'agent technique.

Madame le Maire répond qu'une annonce est parue sur le JSL et l'offre d'emploi a été diffusée sur Facebook. Les candidats au nombre de 4 à ce jour, seront convoqués à un entretien en vue d'une embauche au 1^{er} novembre. Mme le maire propose de programmer une commission fin septembre. M. Arnaud DENOJEAN et M. Raphael CHARNAY souhaitent participer à la session de recrutement.

- **Elargissement de la rue de la montée du cimetière à Clermain**

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré M. Joris GUERIN et M. Alain CHAINTREUIL concernant un projet d'élargissement de la rue du cimetière.

Elle précise que M. Joris GUERIN qui exploite un pré en contrebas du cimetière ne peut pas passer avec ses engins agricoles et a donc demandé à la commune un élargissement de la voie. Le devis sollicité auprès de l'entreprise JOLIVET pour l'arasement du talus et du muret en pierre qui délimite le terrain de la voirie communale est estimé à 500 €. David SOUFFLOT réplique que ce coût semble peu élevé par rapport au travail à réaliser.

M. Jean DE WITTE explique que l'avis de Natura 2000 sera aussi nécessaire pour la remise en état éventuelle de la haie. Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer pour le moment.

- **Chemin forestier**

Mr Patrice SAUVAGEOT explique qu'un chemin de randonnée située entre Bourgvilain et Clermain est, depuis la tempête de décembre, barré à cause des arbres tombés. Il demande au maire d'envoyer un courrier aux propriétaires des bois afin de dégager le chemin et le remettre en état.

- **Problème sécurité hameau La Croix.**

M. David SOUFFLOT soulève le problème de sécurité au niveau de la route départementale au hameau La Croix à Brandon, et demande un point sur l'avancement de ce dossier.

Madame le Maire explique qu'une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale en 2018 mais que les travaux préconisés avaient un coût important que la commune ne pouvait supporter. Néanmoins, la commune a procédé à l'aménagement des entrées du hameau sur les conseils des services du Département : il s'avère que ces travaux n'apportent pas le résultat escompté et ne fait pas réduire la vitesse des automobilistes.

Elle rappelle que le hameau a été classé en agglomération et donc que la vitesse est réduite à 50 km.

Le Département est régulièrement sollicité sur ce problème mais interdit les rétrécissements, les dos d'âne et les bandes rugueuses.

Au vu des nombreuses réclamations des riverains, la commune de Navour-sur-Grosne a sollicité le cabinet « Atelier du triangle » pour un projet de sécurisation du hameau La Croix.

M. David SOUFFLOT demande s'il est possible d'installer un radar pédagogique et un passage piéton. Mme le maire réplique que le passage piéton a été déconseillé par le Département mais qu'il est tout à fait possible d'installer un radar pédagogique. Certains conseillers doutent de l'efficacité de celui-ci.

Mme Marie-Paule HORAT demande s'il serait possible de solliciter les gendarmes pour que les contrôles soient plus fréquents. Mme le maire répond que la gendarmerie a connaissance du problème mais actuellement, les priorités concernent la surveillance des exploitations d'élevage de chevaux en raison des faits de mutilations sur ces animaux et la surveillance du respect des consignes sanitaires en vigueur.

- **Demandes diverses**

M. David SOUFFLOT fait part que M. DARNAND habitant de Brandon demande l'installation d'un panneau voie sans issue à l'entrée de la rue des Grands Champs. (en commande)

M. Patrice SAUVAGEOT demande de réactualiser la liste de diffusion des informations communales via l'adresse Navourcommunication.

- **Point réunions :**

M. Philippe SAVARIS explique qu'il a participé à la réunion du SYDESL. Le comité a été élu. Il précise que deux chargés d'affaires ont en charge la commune et qu'il est possible de les contacter à tout moment. M. David SOUFFLOT préconise de les contacter car le réseau situé à la Ferdière est en très mauvais état.

Madame PRUNOT indique que le SYDESL organise chaque année des réunions de secteur pour procéder à l'inventaire des travaux d'électrification qui feront l'objet d'une programmation pluriannuelle.

- **Générateurs anti-grêle :**

M. Raphael CHARNAY demande où en est la rédaction de la délibération et de l'arrêté pris au dernier conseil relative aux générateurs anti-grêle. Mme le maire répond que c'est un acte difficile à rédiger de par le manque d'éléments juridiques et de connaissances sur le sujet.

Madame MARC ajoute que le service juridique de l'Association des Maires de Saône et Loire a été contacté pour une assistance à la rédaction de la délibération.

M. Raphael CHARNAY demande pourquoi les banderoles avec le slogan « anti canon à grêle » ont été retirées alors qu'elles étaient sur un terrain privé.

Madame le maire précise que la législation interdit la propagande le long des routes à grande circulation. Les banderoles avaient été posées sur un terrain appartenant à l'Etat, terrains achetés dans le cadre des futurs travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA : la DRI a expressément demandé à la commune de faire procéder à l'enlèvement des banderoles.

Prochain conseil le 16/10 à 20h00

L'ordre du jour étant terminé, le Maire clos la séance à 23h48.